

Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)

Genève, 28 et 29 avril 2016

LISTE DES INVITÉS À LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE ET TEXTE
DES PROJETS DE LETTRES D'INVITATION

Document établi par le Secrétariat

1. Délégations membres : il est proposé que les États membres de l'OMPI soient invités à se faire représenter à la conférence diplomatique par des "délégations membres", c'est-à-dire des délégations ayant le droit de vote (voir l'article 2.1)i) du projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique ("projet de règlement intérieur"), dans le document DLT/PM/2). On trouvera ci-joint la liste de ces États ainsi que le projet de l'invitation qui leur sera adressée (annexe I).

2. Délégation spéciale : il est proposé que l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), l'Organisation Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI) et l'Union européenne soient invitées à se faire représenter à la conférence diplomatique par une "délégation spéciale", c'est-à-dire une délégation ayant le même statut qu'une délégation membre si ce n'est qu'elle ne pourrait pas être membre de la Commission de vérification des pouvoirs et qu'elle n'aurait pas le droit de vote (voir les articles 2.1)ii), 11.2) ainsi que 33.2) et 3) du projet de règlement intérieur). Cette proposition s'appuie sur le fait que ces organisations intergouvernementales ont compétence pour procéder à l'enregistrement de dessins et modèles industriels. On trouvera ci-joint le projet de l'invitation qui sera adressée à l'ARIPO, à l'OAPI, à l'OBPI et à l'Union européenne (annexe II).

3. Délégations observatrices : il est proposé que les États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI soient invités à se faire représenter à la conférence diplomatique par des "délégations observatrices," c'est-à-dire des délégations qui, notamment, n'auraient pas le droit de vote (voir l'article 2.1)iii) du projet de règlement intérieur). On trouvera ci-joint la liste de ces États ainsi que le projet de l'invitation qui leur sera adressée (annexe III).

4. Observateurs : il est proposé que la Palestine, les organisations intergouvernementales autres que celles visées au paragraphe 2 et les organisations non gouvernementales soient invitées à la conférence diplomatique en qualité d'"observateurs" (voir l'article 2.1)iv) du projet de règlement intérieur). On trouvera ci-joint le projet de l'invitation qui sera adressée à la Palestine (annexe IV) et les listes des organisations ainsi que le projet de l'invitation qui leur sera adressée (annexe V). En ce qui concerne les organisations non gouvernementales, la liste comprend celles qui ont participé au Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), ainsi que celles qui ont le statut d'observateur permanent à l'OMPI. Lors de la réunion préparatoire, il pourra être suggéré d'inviter d'autres organisations non gouvernementales à la conférence diplomatique.

5. *Le comité préparatoire est invité à approuver les propositions ci-dessus.*

[Les annexes suivent]

LISTE DES ÉTATS QU'IL EST PROPOSÉ D'INVITER À SE FAIRE REPRÉSENTER
PAR DES DÉLÉGATIONS MEMBRES
(C'EST-À-DIRE, LES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nioué, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe (188).

PROJET DE L'INVITATION QU'IL EST PROPOSÉ D'ADRESSER
AUX DÉLÉGATIONS MEMBRES

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur d'inviter le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter par une délégation ayant le statut de délégation membre à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT).

La conférence diplomatique se tiendra à [ville/pays], au [lieu], du [dates], et s'ouvrira à 10 heures le premier jour. Afin de faciliter le processus d'enregistrement des participants, un système d'enregistrement en ligne a été mis en place. Les représentants du Gouvernement de Son Excellence sont donc instamment priés de s'inscrire en ligne d'ici au (date), à l'adresse (url).

L'interprétation simultanée sera assurée à partir et à destination du français, de l'anglais, de l'arabe, du chinois, de l'espagnol et du russe, et à partir du portugais dans les six autres langues.

./ Le projet d'ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique sont joints à la présente.

./ Le projet d'articles et le projet de règlement d'exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels constituent la "proposition de base" dont il est question à l'article 29.1)a) du projet de règlement intérieur. Le projet de proposition de base est également joint à la présente.

L'attention de Son Excellence est appelée sur le fait que les représentants de son Gouvernement devront être munis de lettres de créance et, pour la signature du Traité sur le droit des dessins et modèles, de pleins pouvoirs (voir l'article 6 du projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique, dans le document DLT/PM/2). Ces pleins pouvoirs devront être signés par le Chef de l'État, le Chef du Gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères.

Le Directeur général saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir lui communiquer d'ici au [date] les nom et qualité des personnes qui le représenteront.

[date]

Pièces jointes : DLT/DC/1 Prov., DLT/DC/2, DLT/DC/3 et DLT/DC/4.

[L'annexe II suit]

PROJET DE L'INVITATION QU'IL EST PROPOSÉ D'ADRESSER À L'ARIPO, À L'OAPI,
À L'OBPI ET À L'UNION EUROPÉENNE

[date]

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'inviter [l'ARIPO, l'OAPI, l'OBPI, l'Union européenne] à se faire représenter par une délégation ayant le statut de délégation spéciale à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT).

La conférence diplomatique se tiendra à [ville/pays], au [lieu], du [dates], et s'ouvrira à 10 heures le premier jour. Afin de faciliter le processus d'enregistrement des participants, un système d'enregistrement en ligne a été mis en place. Les représentants de [l'ARIPO, l'OAPI, l'OBPI, l'Union européenne] sont donc instamment priés de s'inscrire en ligne d'ici au (date), à l'adresse (url).

L'interprétation simultanée sera assurée à partir et à destination du français, de l'anglais, de l'arabe, du chinois, de l'espagnol et du russe, et à partir du portugais dans les six autres langues.

./ Le projet d'ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique sont joints à la présente.

./ Le projet d'articles et le projet de règlement d'exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels constituent la "proposition de base" dont il est question à l'article 29.1)a) du projet de règlement intérieur. Le projet de proposition de base est également joint à la présente.

La délégation de [l'ARIPO, l'OAPI, l'OBPI, l'Union européenne] devra être munie de lettres de créance (voir l'article 6 du projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique, dans le document DLT/PM/2). S'agissant de savoir si [l'ARIPO, l'OAPI, l'OBPI, l'Union européenne] peut devenir partie au Traité de l'OMPI sur le droit des dessins et modèles, la réponse se trouvera dans le texte même de celui-ci, dont l'adoption devrait intervenir vers la fin de la conférence : dans l'affirmative, et si elle souhaite signer le Traité de l'OMPI sur le droit des dessins et modèles, la délégation de [l'ARIPO, l'OAPI, l'OBPI, l'Union européenne] devra être munie de pleins pouvoirs.

Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer d'ici au [date] les nom et qualité des personnes qui représenteront [l'ARIPO, l'OAPI, l'OBPI, l'Union européenne].

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur général :

Francis Gurry

Pièces jointes : DLT/DC/1 Prov., DLT/DC/2, DLT/DC/3 et DLT/DC/4

[L'annexe III suit]

LISTE DES ÉTATS QU'IL EST PROPOSÉ D'INVITER À SE FAIRE REPRÉSENTER
PAR DES DÉLÉGATIONS OBSERVATRICES
(C'EST-À-DIRE, LES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
QUI NE SONT PAS MEMBRES DE L'OMPI)

Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos, Soudan du Sud
et Timor Leste (7).

PROJET DE L'INVITATION QU'IL EST PROPOSÉ D'ADRESSER
AUX DÉLÉGATIONS OBSERVATRICES

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur d'inviter le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter par une délégation observatrice à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT).

La conférence diplomatique se tiendra à [ville/pays], au [lieu], du [dates], et s'ouvrira à 10 heures le premier jour. Afin de faciliter le processus d'enregistrement des participants, un système d'enregistrement en ligne a été mis en place. Les représentants du Gouvernement de Son Excellence sont donc instamment priés de s'inscrire en ligne d'ici au (date), à l'adresse (url).

L'interprétation simultanée sera assurée à partir et à destination du français, de l'anglais, de l'arabe, du chinois, de l'espagnol et du russe, et à partir du portugais dans les six autres langues.

./ Le projet d'ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique sont joints à la présente.

./ Le projet d'articles et le projet de règlement d'exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels constituent la "proposition de base" dont il est question à l'article 29.1)a) du projet de règlement intérieur. Le projet de proposition de base est également joint à la présente.

L'attention de Son Excellence est appelée sur le fait que les représentants de son Gouvernement devront être munis de lettres de créance.

Le Directeur général saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir lui communiquer d'ici au [date] les nom et qualité des personnes qui le représenteront.

[date]

Pièces jointes : DLT/DC/1 Prov., DLT/DC/2, DLT/DC/3 et DLT/DC/4.

[L'annexe IV suit]

PROJET DE L'INVITATION QU'IL EST PROPOSÉ D'ADRESSER À LA PALESTINE

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments à la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et a l'honneur d'inviter la Palestine à se faire représenter avec la qualité d'observateur à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT).

La conférence diplomatique se tiendra à [ville/pays], au [lieu], du [dates], et s'ouvrira à 10 heures le premier jour. Afin de faciliter le processus d'enregistrement des participants, un système d'enregistrement en ligne a été mis en place. Les représentants de la Palestine sont donc instamment priés de s'inscrire en ligne d'ici au (date), à l'adresse (url).

L'interprétation simultanée sera assurée à partir et à destination du français, de l'anglais, de l'arabe, du chinois, de l'espagnol et du russe, et à partir du portugais dans les six autres langues.

./ Le projet d'ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique sont joints à la présente.

./ Le projet d'articles et le projet de règlement d'exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels constituent la "proposition de base" dont il est question à l'article 29.1)a) du projet de règlement intérieur. Le projet de proposition de base est également joint à la présente.

L'attention est appelée sur le fait que les représentants de la Palestine devront être munis de lettres de créance (voir l'article 7 du projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique, dans le document DLT/PM/2).

Le Bureau international saurait gré de bien vouloir lui communiquer d'ici au [date] les nom et qualité des personnes qui représenteront la Palestine.

[date]

Pièces jointes : DLT/DC/1 Prov., DLT/DC/2, DLT/DC/3 et DLT/DC/4.

[L'annexe V suit]

LISTE DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES QU'IL EST PROPOSÉ
D'INVITER EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS

Toutes les organisations intergouvernementales qui ont le statut d'observateur permanent à l'OMPI.

LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES QU'IL EST PROPOSÉ
D'INVITER EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS

Toutes les organisations non gouvernementales qui ont le statut d'observateur permanent à l'OMPI;

les organisations non gouvernementales qui ont participé au Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques :

- Association brésilienne de la propriété intellectuelle (ABPI)
- Association des avocats américains (ABA)
- Association japonaise pour les marques (JTA)
- Bureau of European Design Associations (BEDA)
- China Trademark Association (CTA)
- Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

et les autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales qui pourront être invitées par le Directeur général.

PROJET DE L'INVITATION QU'IL EST PROPOSÉ D'ADRESSER
AUX ORGANISATIONS OBSERVATRICES

[date]

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur d'inviter votre organisation à se faire représenter en qualité d'observatrice à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT).

La conférence diplomatique se tiendra à [ville/pays], au [lieu], du [dates], et s'ouvrira à 10 heures le premier jour. Afin de faciliter le processus d'enregistrement des participants, un système d'enregistrement en ligne a été mis en place. Les représentants de votre organisation sont donc instamment priés de s'inscrire en ligne d'ici au (date), à l'adresse (url).

L'interprétation simultanée sera assurée à partir et à destination du français, de l'anglais, de l'arabe, du chinois, de l'espagnol et du russe, et à partir du portugais dans les six autres langues.

./ Le projet d'ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique sont joints à la présente.

Le projet d'articles et le projet de règlement d'exécution concernant le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels constituent la "proposition de base" dont il est question à l'article 29.1)a) du projet de règlement intérieur.

Votre attention est appelée sur le fait que vos représentants devront être munis de lettres de créance (voir l'article 7 du projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique, dans le document DLT/PM/2). Ces lettres de désignation devront être signées par le chef du secrétariat de votre organisation.

Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer d'ici au [date] les nom et qualité des personnes qui représenteront votre organisation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général :

Francis Gurry

Pièces jointes : DLT/DC/1 Prov., DLT/DC/2, DLT/DC/3 et DLT/DC/4

[Fin de l'annexe V et du document]